



**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Département fédéral des finances  
Monsieur le Conseiller fédéral  
Hans-Rudolf Merz  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : PM/14010227

Lausanne, le 22 février 2006

**Cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au dossier que vous nous avez adressé le 25 janvier dernier et nous vous remercions de nous avoir consultés.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat est favorable à la cession de la participation de la Confédération dès lors que le service universel se trouve garanti par la Loi sur les télécommunications (LTC) plutôt que par la Loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) qui régit spécifiquement les relations entre la Confédération et l'opérateur historique.

Nous regrettons cependant que ce débat survienne dans un contexte confus où la visibilité manque sur la stratégie de Swisscom, voire sur l'ensemble du marché des télécommunications en Suisse. Nous pensons que cette situation est propre à nuire au bon déroulement d'une opération de désengagement tant pour l'entreprise que pour l'actionnaire majoritaire.

Le Conseil d'Etat réaffirme son attachement à un service universel de qualité qui garantisse à la population et à l'économie suisses une infrastructure et des prestations hautement compétitives. Dans cette optique, il souhaite, d'une part, que la ComCom maintienne des exigences élevées en matière d'entretien et de modernisation du réseau de téléphonie et, d'autre part, que la définition du service universel s'adapte pour tenir compte de l'évolution des technologies, en incluant par exemple expressément la téléphonie mobile et l'ADSL.

Compte tenu des incertitudes actuelles, le Conseil d'Etat soutient, au titre des mesures d'accompagnement, l'inscription dans la loi de l'octroi à Swisscom de la concession de service universel jusqu'en 2012.

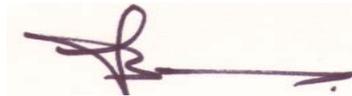
Les autres mesures d'accompagnement proposées nous paraissent présenter plus d'inconvénients que d'avantages, notamment le transfert à l'Assemblée Fédérale de la compétence de fixer le calendrier de la vente de la participation qui risquerait de répéter inutilement un débat parlementaire sur le désengagement de la Confédération.

Quelle que soit la solution choisie, le Conseil d'Etat souhaite que Swisscom poursuive son soutien en faveur de "l'internet à l'Ecole" en maintenant la gratuité des connexions dans les établissements scolaires de Suisse.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- Députation vaudoise
- Office des affaires extérieures
- SG DEC